

# Comité Social et Economique

50 salariés et plus

Aucun prérequis

Inter ou Intra

5 jours

Niveau 1

Public : CSE, membres de la commissions SSCT, conseil d'entreprise

## Objectifs

Connaitre le rôle et les attributions du CSE  
Maîtriser le fonctionnement et les méthodes d'actions  
S'approprier la procédure d'information / consultation  
Appréhender les clés de lecture des comptes de l'entreprise  
Savoir présenter une réclamation et en mesurer les enjeux  
Mesurer les enjeux d'une politique sociale et culturelle

## Suivi et évaluation

Des exercices pratiques réalisés tout au long de la formation  
En fin de formation, les acquis des stagiaires seront validés et un questionnaire de satisfaction sera remis aux participants  
Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue du stage précisant les objectifs acquis

## Moyens et méthodes pédagogiques

Des locaux adaptés au groupe  
Une formation interactive avec des exposés théoriques  
Des ateliers de réflexion individuels et collectifs (mises en situation, cas pratiques, quiz, QCM...)  
Des échanges et des analyses de pratiques entre participants  
Un document pédagogique numérique transmis à chaque participants  
Des évaluations à chaud et à froid

## Animée par

Sabine MARBACH, formatrice, juriste  
Didier OTTERMANN, formateur  
Christophe THIEBAUT, expert-comptable, commissaire aux comptes

## Programme

### Comprendre le rôle et les attributions du CSE

- Les attributions économiques et professionnelles
- Les réclamations des salariés
- Le lien avec l'inspecteur du travail
- La maîtrise des compétences dans le domaine de la santé, de la sécurité et des conditions de travail
- Les attributions sociales et culturelles

### Intégrer le fonctionnement du CSE

- La composition
- Les réunions
- Les commissions obligatoires et non obligatoires
- Le règlement intérieur
- Cas particuliers : la commission SSCT et les représentants de proximité

### Connaitre les moyens d'action du CSE

- Les heures de délégation, le déplacement et la circulation, le local et le statut de salarié protégé
- La communication avec les salariés
- Le délit d'entrave et les alternatives
- Les budgets du CSE et le rapport d'activité et de gestion

### Maîtriser le cadre légal de l'information / consultation

- La représentation de l'intérêt collectif des salariés
- La procédure d'information / consultation et l'avis motivé
- Les consultations périodiques et ponctuelles du CSE
- La base de données économiques, sociales et environnementales
- Les aménagements possibles par accord

### Identifier les clés de lecture des comptes de l'entreprise

- Le schéma économique de l'entreprise
- L'initiation aux documents comptables de synthèse
- Les principaux ratios d'analyse financière

### Présenter une réclamation

- Les sources du droit du travail
- Les réclamations individuelles et collectives
- La méthodologie pour présenter une réclamation
- La rencontre avec les salariés

### Exercer le rôle social et culturel du CSE

- La notion d'activité sociale et culturelle
- Réflexion sur la politique sociale et culturelle du CSE

## Tarifs 2025

### Formation INTER-ENTREPRISES

380 € / stagiaire / jour **-25 %\***

### Formation INTRA-ENTREPRISE

à partir de 1 550 € / jour **-13 %\***

\*Remise adhérent Cezam

## Programmation

### Formation INTER-ENTREPRISES

Paris  
module 1 : 27 et 28 mars 2025  
module 2 : les 7, 8, 9 avril 2025

### Formation INTRA-ENTREPRISE

Nous consulter

Financement et droit à la formation :  
se référer à la page 2

Taux de satisfaction au 31/12/24 : ★★★★★

Taux d'abandon : 0 %

Document mis à jour le 31/12/2024

# Comment partir en formation ?

Je suis élu(e) du CSE dans une entreprise de 50 salariés et PLUS

## FORMATION CSE

### Formation indispensable de 5 jours

- Initiale pour les nouveaux élus titulaires (L2315-63 du Code du travail).
- Renouvelable après 4 ans de mandat consécutifs ou non (L2315-17 du code du travail).

### Quelle prise en charge ?

Les frais pédagogiques, de déplacement et d'hébergement seront pris en charge par le CSE sur le budget de fonctionnement, appelé aussi budget des attributions économiques et professionnelles (AEP).

L'employeur maintient la rémunération.

### Modèle de demande de congé de formation :

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article L2315-63 du Code du travail, je vous demande un congé de formation économique en tant que membre du Comité Social et Economique de ... jours, du

... au ..., afin de participer à une session de formation d'élus de CSE organisée par Cezam Grand Est.

Cet organisme de formation, enregistré sous le n°42680212867, est habilité par le Préfet de la Région Grand Est à dispenser des formations CSE/SSCT et est certifié Qualiopi.

Je vous remercie de prendre en charge ma rémunération comme il est prévu au titre de l'article L2315-63 du code du travail

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

## FORMATION SSCT

**Formation indispensable pour les élus titulaires et suppléants** du CSE (L2315-18 du code du travail) renouvelable après 4 ans de mandat consécutifs ou non (L2315-17 du code du travail) :

- Premier mandat : 5 jours
- Renouvellement : 3 jours pour tous les membres du CSE  
5 jours pour les membres de la commission SSCT dans les entreprises de 300 salariés et plus

### Quelle prise en charge ?

Les frais pédagogiques et la rémunération seront pris en charge par l'employeur (R2315-21 du code du travail).

### Modèle de demande de congé de formation :

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L2315-18 et L2315-40 du Code du travail, je vous demande un congé de formation en tant que membre du comité social et économique de ... jours, du ... au ..., afin de participer à une session de formation « santé sécurité et conditions de travail » organisée par Cezam Grand Est pour un montant total de ... €.

Cet organisme de formation, enregistré sous le n° 42680212867, est habilité par le Préfet de la Région Grand Est à dispenser des formations CSE/SSCT et est certifié Qualiopi.

Je vous remercie de prendre en charge les frais pédagogiques et ma rémunération comme il est prévu au titre de l'article R.2315-21 du code du travail.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

## HEURES DE DELEGATION

### **Sauf accord plus favorable**

Indépendamment de la formation initiale CSE de 5 jours et SSCT de 3/5 jours, les élus peuvent se former sur des journées thématiques spécifiques en utilisant leurs heures de délégation.

Dans le cadre du CSE, avec la mutualisation des heures, le suppléant peut également s'absenter pour participer à des formations (L2315-7 à 10 et R2315-5 et 6 du Code du travail).

### Quelle prise en charge ?

L'employeur prend en charge la rémunération, comme toutes les heures de délégation.

Les frais pédagogiques, de déplacement et de séjour sont pris en charge sur le budget des attributions économiques et professionnelles (AEP) du CSE ou par l'employeur s'il est d'accord.

Je suis élu(e) du CSE dans une entreprise de MOINS 50 salariés

## FORMATION CSE

Contrairement à la formation SSCT, cette formation est facultative.

### Quelle prise en charge ?

L'accord de l'employeur devra être sollicité pour la prise en charge des frais pédagogiques, de déplacements et de séjour.

Les heures de délégation peuvent permettre un maintien de la rémunération.

## FORMATION SSCT

Formation indispensable pour les élus titulaires et suppléants du CSE (L2315-18 du Code du travail) renouvelable après 4 ans de mandat consécutifs ou non (L2315-17 du Code du travail) :

- Premier mandat : 5 jours
- Renouvellement : 3 jours pour tous les membres du CSE

### Quelle prise en charge ?

Les frais pédagogiques et la rémunération seront pris en charge par l'employeur (R2315-21 du Code du travail).

Depuis 2022, les OPCO peuvent financer cette formation (L2315-22-1 du code du travail).

Modèle de demande de congé de formation : cf. ci-dessus

## INFORMATIONS ESSENTIELLES

• **Les élus du CSE choisissent leur organisme de formation, l'employeur ne peut pas l'imposer.**

- La demande d'absence pour congé de formation est à remettre à l'employeur au moins 30 jours avant le début de la session, en main propre ou par courrier / mail avec accusé de réception

# Parcours de formation d'un élu CSE

- 6 mois

Etape  
1

Formation :  
**Préparer  
les élections du CSE**

+2-3 mois

Etape  
2

Elections  
du CSE

Formation indispensable :  
**Comité Social et Economique**  
1er niveau : nouveaux élus  
2e niveau : renouvellement du mandat

+6 mois

Etape  
3

Formation indispensable :  
**Santé, Sécurité  
et Conditions de Travail**  
1er niveau : nouveaux élus  
2e niveau : renouvellement du mandat

+8 mois

Etape  
4

Formations spécifiques :  
**Secrétaire du CSE  
Trésorier du CSE,  
Réfèrent harcèlement sexuel  
et agissements sexistes,  
Règlement intérieur du CSE...**

+12 mois

Etape  
5

Le CSE  
**a toutes les clés en main**  
pour mener efficacement  
son mandat

# Bulletin d'inscription

Bulletin à retourner au plus tard 4 jours avant la formation : [formation@cezam-grandest.fr](mailto:formation@cezam-grandest.fr) | 1 rue de La Haye 67300 Schiltigheim.

Les inscriptions seront prises en compte selon leur ordre d'arrivée et feront l'objet d'une confirmation par e-mail.

Seule la convention de formation dûment signée par le collectif / l'employeur et un acompte de 30 % valideront l'inscription à la formation.

ENTREPRISE

Raison sociale : ..... Effectif : .....  
Adresse : .....  
CP : ..... Ville : .....  
Code APE : ..... Secteur d'activité : .....  
Tél. : ..... Adhérent à Cezam Grand Est :  Non  Oui, numéro .....  
Date des élections CSE : ..... Durée du mandat :  2 ans  3 ans  4 ans  
Responsable de l'inscription : .....  
Tél. : ..... Profession/Mandat : .....  
E-mail : .....

ACTION

Intitulé(e) : .....  
Date(s) : ..... Lieu : .....  
Le coût est pris en charge par :  le CSE  l'Entreprise  Autre : .....  
 OPCO (l'accord de prise en charge doit nous parvenir avant le 1er jour de la formation)

PARTICIPANTS

Mme  Mr Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse personnelle : .....  
CP : ..... Ville : .....  
Portable 1 : ..... Profession : .....  
E-mail 2 : .....  
Fonction au sein du CSE :  Titulaire  Suppléant  Secrétaire  Secrétaire adjoint  
 Trésorier  Trésorier adjoint  Référent harcèlement  Autre, préciser : .....  
Il s'agit :  d'une formation initiale  d'un renouvellement Signature du stagiaire : .....

Mme  Mr Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse personnelle : .....  
CP : ..... Ville : .....  
Portable 1 : ..... Profession : .....  
E-mail 2 : .....  
Fonction au sein du CSE :  Titulaire  Suppléant  Secrétaire  Secrétaire adjoint  
 Trésorier  Trésorier adjoint  Référent harcèlement  Autre, préciser : .....  
Il s'agit :  d'une formation initiale  d'un renouvellement Signature du stagiaire : .....

Mme  Mr Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse personnelle : .....  
CP : ..... Ville : .....  
Portable 1 : ..... Profession : .....  
E-mail 2 : .....  
Fonction au sein du CSE :  Titulaire  Suppléant  Secrétaire  Secrétaire adjoint  
 Trésorier  Trésorier adjoint  Référent harcèlement  Autre, préciser : .....  
Il s'agit :  d'une formation initiale  d'un renouvellement Signature du stagiaire : .....

Cezam Grand Est s'est engagé dans une démarche forte d'inclusion afin de rendre ses dispositifs de formation accessibles à toutes les personnes en situation de handicap. Pour toute demande ou besoin particulier, vous pouvez contacter notre référente handicap : Sabine MARBACH - 03 88 26 19 01 - [formation@cezam-grandest.fr](mailto:formation@cezam-grandest.fr)

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter sans réserve (cocher la case)

Nom du signataire de la convention de la convention : .....

Fonction : .....

Date : ..... Signature :

- 1 les coordonnées téléphoniques permettront de contacter le stagiaire en cas d'évènement imprévu de dernière minute
- 2 une confirmation et une convocation seront adressées aux participants par e-mail

# Conditions générales de vente

Cezam Grand Est est un organisme de formation, dont le siège social est situé au 7 rue Alfred Engel à Mulhouse.

L'association est certifiée Qualiopi et habilitée, par arrêté préfectoral (renouvelé chaque année), à dispenser les formations des représentants du personnel des comités sociaux et économiques :

- en matière économique
- en matière de santé, sécurité et conditions de travail

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par Cezam Grand Est.

Toute commande de formation auprès de Cezam Grand Est implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

## Validité de l'inscription

L'inscription est prise en compte à compter de la réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé.

## Confirmation d'inscription et convention de formation

Pour chaque formation, une convention de formation est adressée par email au responsable de l'inscription qui s'engage à retourner à Cezam Grand Est les exemplaires complétés et signés avant le début de la formation.

Une confirmation d'inscription est envoyée par email au participant.

## L'inclusion des personnes en situation de handicap

Référent handicap : Sabine MARBACH - [formation@cezam-grandest.fr](mailto:formation@cezam-grandest.fr) - 03 88 26 19 19

L'apprenant en situation de handicap (sclérose en plaques, déficience motrice-auditive-visuelle, diabète, dyslexie, dyspraxie, dysorthographe, dysgraphie, dyscalculie, etc...) peut se rapprocher du référent handicap afin de l'en informer et déclencher les aides possibles et nécessaires (pédagogie adaptée, tiers temps, accompagnement vers la RQTH, etc).

## Convocation

Une convocation est adressée au stagiaire une quinzaine de jours avant la formation précisant :

- les dates, horaires et lieu de déroulement
- le livret d'accueil
- les documents et les supports pédagogiques à apporter en formation

## Attestation de formation

Une attestation de présence est délivrée au stagiaire à l'issue de la formation en échange de sa feuille de présence signée.

## Dématérialisation des supports

Dans le cadre d'un engagement environnemental, les documents pédagogiques sont transmis aux stagiaires en amont de la formation sur des supports numériques. Ces derniers peuvent, s'ils le souhaitent, les imprimer ou venir en formation avec leurs supports numériques.

## Conditions financières

Les tarifs appliqués sont exonérés de TVA et comprennent les frais pédagogiques et la documentation numérique remise aux participants. Dans le cadre des stages effectués en intra-entreprise, les frais de déplacement et de séjour (hôtel et déjeuners) des stagiaires et des formateurs ainsi que les éventuels frais de location de salle sont facturés en sus.

Un acompte correspondant à trente pour cent (30%) des frais pédagogiques est demandé à l'inscription. Le solde sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire à l'issue du stage. Elle sera à régler dès réception par chèque ou par virement bancaire.

Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des intérêts de retard de paiement au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal, l'exigibilité immédiate des factures non échues.

En cas de paiement par un OPCO (Opérateur de Compétences), l'accord de prise en charge doit nous parvenir avant le 1er jour de la formation. Si Cezam Grand Est n'a pas réceptionné l'accord de financement ou le règlement, le CSE/l'entreprise sera facturé(e) de l'intégralité du coût de la formation et des frais annexes

## Modalités pratiques de la formation

Horaires : les horaires de principe sont de 9h à 17h (7h de présentiel). Une pause de 15 min est proposée dans la matinée et l'après-midi.

Les pauses méridiennes peuvent être réduites ou prolongées en accord avec le formateur et l'ensemble du groupe.

## Annulation et report de formation

• Annulation ou report de la formation du fait de Cezam Grand Est  
L'organisme de formation se réserve la possibilité, en cas d'un nombre insuffisant de participants ou pour tout autre événement ne permettant pas d'assurer un bon fonctionnement pédagogique, de reporter ou d'annuler la formation jusqu'à 10 jours de la date de déroulement de ladite formation et en informera le stagiaire. Ce délai peut être réduit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne sera versée au stagiaire.

• Annulation du fait du stagiaire  
L'organisme retiendra des frais de débits sur le coût total de la formation, à savoir :

>en intra-entreprise :

50 % à moins de 30 jours de la date de début de la formation  
100 % pour une annulation survenue à moins de 15 jours avant le début de la formation

>en inter-entreprises :

50 % à moins de 15 jours avant le début de la formation  
100 % pour une annulation survenue la veille ou le jour même de la formation.

En cas d'empêchement majeur, le stagiaire a la possibilité de se faire remplacer par un autre élu en ayant pris soin d'informer Cezam Grand Est des coordonnées du remplaçant au plus tard la veille de la formation. Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

## Propriété intellectuelle

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations est strictement interdite, et ce, quels que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du stagiaire serait engagée si un usage non autorisé était fait du support de stage.

## Règlement Général sur la Protection des Données

La Loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, renforcée par le règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel publié au journal officiel de l'Union européenne le 4 mai 2016, impose une obligation de transparence en matière de collecte des données à caractère personnel.

Aussi, Cezam Grand Est a désigné un Délégué à la Protection des données, mis en place un Registre des Traitements des Données à caractère personnel et vérifie régulièrement les dispositifs de sécurité informatique.

Les données personnelles faisant l'objet d'un traitement interne sont utilisées dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de la demande du client par les services Cezam Grand Est chargés du traitement. Elles sont nécessaires à l'exécution de ce service. Ces données sont : le nom, le prénom, la fonction et les coordonnées professionnelles et/ou personnelles des personnes physiques de nos adhérents et non adhérents qui peuvent être des personnes morales ou physiques. Ces données ne sont pas sensibles et ne seront pas transférées en dehors de l'Union européenne.

L'objectif de la collecte est : soit d'apporter un conseil personnalisé à toutes les personnes qui nous sollicitent, soit le traitement des commandes de nos clients ou bien encore la promotion de notre catalogue de formation. Les données sont centralisées dans un logiciel informatique de type CRM.

Cezam Grand Est s'engage à :

- traiter les données uniquement pour l'objectif décrit ci-dessus,
- traiter les données conformément aux instructions du Délégué à la Protection des données,
- garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées,
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données soient soumises à une obligation de confidentialité et formées pour ce faire : détruire toutes les données au terme de leur traitement.

Toute demande d'exercice d'un des droits visés ci-dessus doit être effectuée par courrier à l'adresse suivante :

Cezam Grand Est - 1 rue de La Haye 67300 Schiltigheim ou par mail à l'adresse [strasbourg@cezam-grandest.fr](mailto:strasbourg@cezam-grandest.fr)

## Contestation

Toute inscription est soumise aux présentes conditions qui prévalent sur toute autre condition, sauf dérogation formelle et expresse de notre part. En cas de litige non réglé à l'amiable, celui-ci sera porté devant les tribunaux compétents.





## A PROPOS DE NOUS



Depuis 40 ans, à l'initiative d'élus de CE, les associations du Réseau Cezam développent un concept original de coopération et de mutualisation entre des CSE et différents collectifs.



### Notre charte d'engagement professionnel

**Respect** des différences et non-jugement, ouverture à la pluridisciplinarité et respect de la pluralité syndicale.

**Confidentialité et discrétion** sur les informations transmises par les stagiaires.

**Actualisation** des connaissances, des compétences et des supports pour assurer une formation de qualité.

**Efficacité** en tenant compte des besoins des représentants du personnel et des objectifs de la formation.

**Evaluation** de la satisfaction de tous les acteurs (stagiaires, formateurs, financeurs, OPCO...) pour contribuer à l'amélioration des formations.

# Cezam, mon allié CSE de A à Z !